



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 36180

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre du commerce extérieur sur les préoccupations exprimées par les industriels du textile et de l'habillement devant le risque d'une nouvelle politique internationale qui supprimerait les accords multifibres sans garantir les règles que sont la réciprocité et l'équilibre des échanges internationaux. Il lui demande en conséquence quelle position est défendue par la France dans ce domaine et quelles sont les mesures qui peuvent être avancées, dans le cadre de règles internationales équitables, pour ne pas compromettre l'avenir de l'industrie du textile et de l'habillement.

Texte de la réponse

Reponse. - Les négociations du GATT qui ont pour objectif de définir des règles plus efficaces s'appliquant aux échanges de biens et de services, concernent directement le secteur textile-habillement. Un groupe de négociation spécifique poursuit ses travaux dans le cadre du cycle d'Uruguay et du mandat donné à Punta del Este en 1986, mandat qui prévoit l'intégration progressive du secteur dans le droit commun du GATT au terme d'une période transitoire et sur la base de règles et disciplines renforcées. Les négociateurs disposent actuellement d'un texte établi sous sa propre responsabilité par le président du groupe de négociation, qui constitue de l'avis de toutes les parties une base sérieuse pour la discussion. Ce document laisse toutefois des points essentiels ouverts : durée de la période transitoire, taux de croissance des contingents, vitesse d'intégration dans le GATT, fonctionnement de la clause de sauvegarde transitoire. Ce projet comprend également des dispositions destinées à assurer la transparence de toutes les mesures qui pourraient avoir un effet sur les échanges commerciaux. Ces obligations, tout en étant très en deca de nos espérances en matière d'ouverture des marchés tiers, devraient contribuer à la réciprocité des engagements pris et à l'équilibre des échanges internationaux. La négociation va continuer, et les propositions contenues dans le texte du président du groupe textile feront encore l'objet de discussions difficiles. Les pouvoirs publics, pleinement conscients de l'importance des enjeux industriels qui sous-tendent cette négociation, sont déterminés à adopter une attitude de grande fermeté afin que les conséquences d'un éventuel accord restent dans des limites acceptables et que la période transitoire soit suffisamment longue pour assurer la prévisibilité nécessaire à l'activité industrielle.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36180

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5373